

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),  
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 7 octobre 2021,  
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Préavis municipal n° 1 (21) : | Arrêté d'imposition pour l'année 2022  |
| Préavis municipal n° 3 (21) : | Rémunération des membres de la Municipalité  |
| Préavis municipal n° 4 (21) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la pose d'une nouvelle chèvre à la fontaine de la place du collège                                       |
| Préavis municipal n° 5 (21) : | Demande d'adoption d'un crédit pour un mandat d'étude en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière-Ville |

Le préavis n°2 (21) « Renouvellement à la Municipalité d'engager des dépenses extrabudgétaires et sans préavis pour un montant de CHF 10'000.- » a été retiré par la Municipalité.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 8 octobre 2021

